
COMMUNIQUÉ DE PRESSE

A Mamoudzou, le 30 novembre 2021

Contact presse :

06.39.60.74.27 - ars-mayotte-com@ars.sante.fr

Covid-19 : La menace du variant Omicron doit nous conduire à rester extrêmement prudent

Un nouveau variant du SARS-CoV-2 a été détecté en Afrique du Sud et dans plusieurs pays d'Afrique australe. Ce nouveau variant B.1.1.529 est classé comme VOC (« variant of concern ») et nommé variant « Omicron ».

Point de situation

Huit cas possibles de porteurs du variant Omicron ont été repérés en métropole. Ces premiers cas du nouveau variant sur le territoire national doivent être encore confirmés par un séquençage. Un cas positif a été détecté à la Réunion. Plusieurs pays (Belgique, Royaume-Uni, Allemagne, Italie ou encore République tchèque) ont également annoncé avoir détecté des cas positifs au variant Omicron sur leur territoire.

Nous ne devons donc pas baisser la garde. Le variant Omicron semble présenter un plus grand nombre de mutations que le variant Delta. A ce stade, les connaissances sont encore incomplètes et des travaux sont en cours pour les approfondir.

Quelles sont les précautions à prendre ?

Les personnes ayant voyagé au cours des 14 derniers jours dans l'un des pays dits « à risque » (Afrique du Sud, Botswana, Eswatini, Lesotho, Mozambique, Namibie, Zimbabwe) ou ayant eu un contact à risque avec une personne y ayant séjourné **sont invitées à réaliser dans les meilleurs délais un test de dépistage RT-PCR**. Toute personne contact à risque d'un cas possible ou d'un cas confirmé du variant B.1.1.529, indépendamment de son statut vaccinal, doit **immédiatement** s'isoler.

Je suis positif : je m'isole 10 jours,

Je suis cas contact hors foyer : je m'isole 7 jours,

Je suis cas contact foyer : je m'isole 17 jours.

La préservation du territoire doit rester notre priorité.

Face à la menace que constitue le variant Omicron, la pleine mobilisation de l'ensemble de la population est nécessaire. L'ARS rappelle l'importance du dépistage et du respect immédiat de l'isolement de toute personne présentant des symptômes évocateurs, cas confirmé de Covid-19 et de toute personne contact d'un cas confirmé, quel que soit son statut vaccinal. La vigilance doit rester de mise. En février 2021, Mayotte a été touchée par une deuxième vague de coronavirus particulièrement violente due à la propagation du variant Delta. A l'heure où la Covid repart à la hausse dans de nombreux pays, Mayotte ne peut être exposée à une vague intense. Ainsi, si nous souhaitons nous protéger et préserver notre territoire, le dépistage ainsi que l'administration de la dose de rappel sont nécessaires pour éviter un rebond épidémique. Le vaccin reste efficace sur le variant Delta, qui circule exclusivement à Mayotte.

La préfecture et l'ARS insistent également sur la nécessité de renforcer les gestes barrières. Le masque doit être porté en intérieur, y compris dans les lieux soumis au pass sanitaire, mais aussi en extérieur lors d'événements rassemblant un grand nombre de personnes. En tant que citoyens, nous devons poursuivre - voire intensifier - l'application des gestes barrières (lavage des mains, aération des pièces fermées toutes les heures, distanciation sociale).